

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N°12/093

**Convention d'études entre la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne
et l'EPORA
Site Nexter à Mably**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention d'études entre la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne et l'EPORA – Site Nexter à Mably,
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien les études correspondantes.

24 OCT. 2012

Le Directeur Général

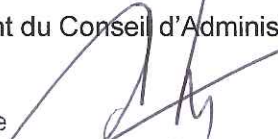


Jean GUILLET

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation



Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT